ONG : L’association de lutte contre la corruption Anticor accusée d’être manipulée à des fins partisanes

27/03/2021 à 14h22



« On voulait éviter les saisines partisanes, surtout localement lorsqu’un référent pouvait avoir des griefs personnels contre un élu local », explique Marcel Claude, à la tête de la liste Transparence, le groupe réformateur d’Anticor, écarté depuis. **Certains membres d’Anticor jouaient en effet sur les deux tableaux : avec leur casquette Anticor, ils saisissaient la justice contre leurs rivaux politiques, ce qui déclenchait des poursuites pénales à leur encontre pour procédure abusive.** C’est le cas d’Édith Talarczyk, secrétaire générale d’Anticor, qui mène une bataille depuis près de dix ans contre le maire de Terville-en-Moselle, dont elle fut la première adjointe.

L’idée de faire évoluer les statuts avait germé avant l’université des adhérents à Nantes en septembre 2019. Jean-Christophe Picard, président jusqu’en février 2020, avait alors demandé aux responsables de l’association de se déporter de leur responsabilité en cas de candidature aux élections municipales de mars 2020, et donc de ne pas prendre la parole

à cette réunion très médiatisée. **Comme souvent, à Anticor ou ailleurs, le président ne s'était pas appliqué cette recommandation à lui-même !** Rebelote lors du dernier conseil d'administration, que Jean-Christophe Picard présidera en février 2020. Il annonce sa candidature à la mairie de Nice sur une liste d'opposition à Christian Estrosi, quelques jours plus tard…

Le Point

Plus grave encore : **une procédure ouverte au parquet de Dax met en cause la connivence entre un haut magistrat parisien et Anticor dans un but électoraliste.** Un collègue d'Éric Alt au tribunal judiciaire de Paris, **Serge Mackowiak, 64 ans, ancien procureur adjoint à Paris, aujourd'hui avocat général à la cour d'appel, aurait usé de son influence, de son statut de magistrat et de sa boîte mail professionnelle pour pousser Anticor à agir contre le maire sortant de Capbreton, alors que lui-même… se présentait à l'élection municipale en mars 2020.** « Il a saisi Anticor en février 2018, deux ans avant l'élection, et n'avait pas encore décidé de se présenter aux municipales de mars 2020 », affirme Jean-Pierre Versini-Campinchi, son avocat.

Le Point